DISPOSITIF INTEGRE
INSTITUT THERAPEUTIQUE
EDUCATIF et PEDAGOGIQUE
« Les Events »
Siège Social - Administration – Direction
4 rue du Saison – 64190 RIVEHAUTE
Tél : 05 59 38 67 17 - Email :
secretariat@lesevents.fr

COMPTE-RENDU
Conseil de la Vie Sociale du mardi 22 septembre 2026

Présents :

Léo LACOSTE VERGNAUD : Représentant des jeunes
Boris RENAUT : Représentant des jeunes
Angelo GUIRAUTON MATHIS : Représentant des jeunes
Mme DUMORA CHAPPUIS Pascale : représentante des familles.
Mr CAZENAVE Isabelle, Mr MONNY Julien et Mme URRUTY Magali : Représentants des professionnels.
Mme DELARD Mylène : Adjointe de direction du DITEP

Invités :

Mr ZEDDAM Samuel : Chargé de projet,
Mr ROUFFET Benoit : Responsable qualité
Mme BARTHE Nadine : Présidente de l'association

Absents excusés :

Mme FORCADE Carine et Mme FONSECA DA SILVA Thérèse : Représentantes des familles
Naomie GUIRAUTON : Représentant des jeunes

En l'absence de la secrétaire du C.V.S, Mme URRUTY Magali est désignée secrétaire de séance.

1. Plan de prévention et de gestion de la maltraitance et de la violence

Lors de cette réunion, nous avons abordé le plan de prévention et de gestion de la maltraitance et de la violence.

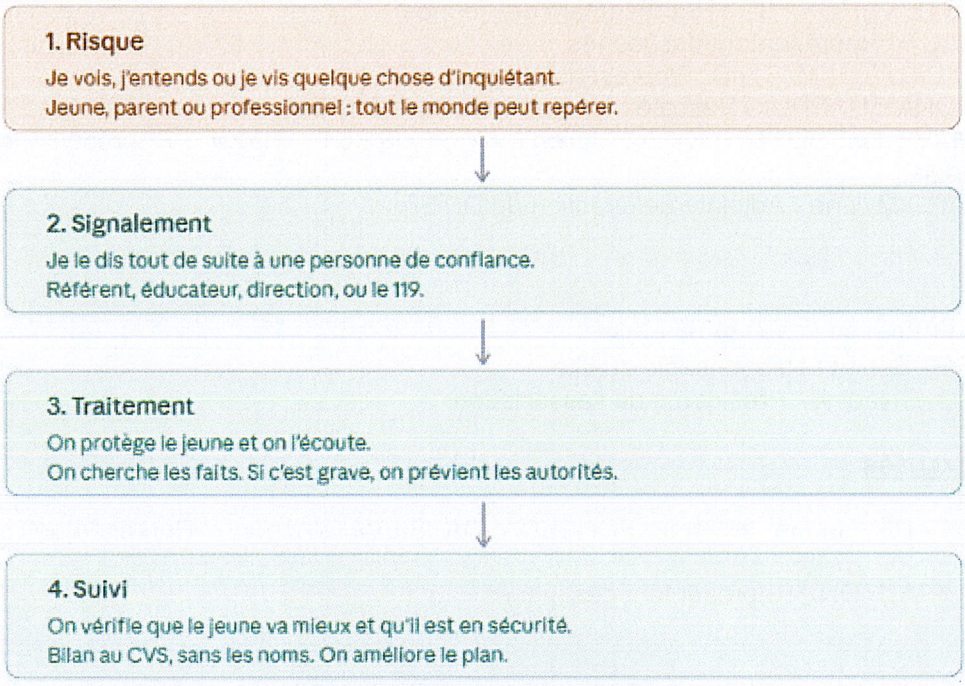
Ce document récapitule l'ensemble des actions menées par le DITEP pour garantir la sécurité et le bien-être des jeunes, tout en guidant les professionnels au quotidien.

Nous avons pris le temps de redéfinir, avec les jeunes, plusieurs notions fondamentales :

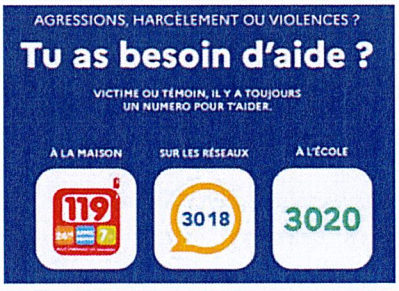
- **La maltraitance** correspond à toute situation où les besoins essentiels d'une personne ne sont pas respectés, entraînant une souffrance physique ou psychologique, qu'elle soit volontaire ou liée à un manque d'attention.
- **La violence** regroupe l'ensemble des actes ou paroles visant à faire mal ou à effrayer une personne (atteintes physiques, verbales, sexuelles ou virtuelles). Elle n'est en aucun cas tolérée au sein de l'établissement.
- **Le harcèlement** se caractérise par des comportements néfastes répétés (moqueries, rejet, menaces) qui s'inscrivent dans la durée.
- **La bientraitance** constitue le cœur de notre accompagnement : elle repose sur l'écoute, le soin et le respect permanent de l'autre.
- **Le signalement** consiste à avertir les responsables en cas de difficulté ou de danger. Il s'agit d'une démarche de protection indispensable pour veiller sur chacun.

L'établissement a rappelé que chaque jeune dispose du droit d'être écouté, protégé et accompagné, ainsi que de la liberté d'exprimer un désaccord ou de demander de l'aide sans crainte de sanction.

Les points abordés dans le plan ont été expliqués et discutés :



En cas de besoin, les équipes éducatives, la direction, le CVS ou des organismes extérieurs restent à la disposition des enfants et de leurs proches.



Le CVS a demandé s'il été possible de préparer une affiche simplifiée type FALC pour expliquer le plan de prévention.

2. Préparation de l'évaluation HAS

L'établissement se prépare à recevoir la visite de 2 évaluateurs de la HAS dont 1 qui recevra les membres du C.V.S le **mercredi 14 octobre 2026 à 11h30.**

Un entretien collectif réunira les jeunes et les familles membres du CVS afin d'échanger sur plusieurs thématiques essentielles : le fonctionnement de notre instance, les possibilités d'expression offertes aux familles, la qualité de la communication, le respect des droits des usagers et la prévention de la maltraitance.

Pour nous préparer au mieux à cet entretien, un quiz ludique a été proposé aux participants lors de la séance.

3. Actualisation du contrat de parcours / règlement de fonctionnement / livret d'accueil

Plusieurs documents d'accompagnement évoluent afin de se conformer aux récents textes réglementaires (Décret n°2025-1395) :

- **Le contrat de parcours** intègre désormais des annexes concernant la gestion des données personnelles et le recueil du consentement pour la vérification des espaces privatifs.
  Une trame de contrat de parcours adaptée aux jeunes devenus majeurs a également été présenté.
  Les membres du C.V.S ont été informés et consultés et ont validés les changements lors de cette réunion.
- **Le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement** ont également été actualisés pour refléter ces changements et harmoniser les informations transmises sur les droits, les libertés et les procédures de signalement.
  Les membres du C.V.S ont été informés et consultés et ont validés les changements lors de cette réunion.

  Nous évoquons le fait d'intégrer la charte en Facile à Lire et à Comprendre au livret d'accueil.

4. Le bilan des plaintes et réclamations

Le bilan des réclamations reflète la liberté de parole accordée aux usagers et à leur famille. L'augmentation du nombre de réclamations observée cette année indique que les familles identifient désormais beaucoup mieux les voies d'expression mises à leur disposition pour faire part de leurs remarques, de leurs attentes ou de leurs insatisfactions.

Chaque réclamation fait l'objet d'un traitement individuel et d'une réponse apportée par l'établissement. Ces retours permettent de renforcer l'information, de clarifier les outils de communication et l'affichage institutionnel, ainsi que de maintenir un dialogue direct et constructif avec les familles.

En 2026, 12 plaintes et réclamations ont été remontés.

La typologie des plaintes et réclamations est détaillée dans le support de présentation.

5. Le bilan des événements indésirables

Les événements indésirables désignent les incidents survenus en cours d'accompagnement qui nécessitent une analyse afin d'en comprendre les causes.

La hausse du nombre de signalements enregistrés dans le logiciel dédié (*Ageval*) ne signifie pas une augmentation des problèmes sur le terrain, mais s'explique par une bien meilleure appropriation de la démarche de déclaration par les équipes professionnelles.

Chaque événement indésirable fait l'objet d'un suivi méthodique visant à adapter les pratiques. À la suite des déclarations, des actions correctives ont été engagées.

L'ensemble de ces suivis est présenté en comité de pilotage (COPIL QRIS) pour garantir le suivi.

En 2026, 29 plaintes et réclamations ont été remontés.

La typologie des événements indésirables est détaillée dans le support de présentation.

Plan d'actions (événements indésirables et plaintes/réclamations) :

Suite au signalement recueillis en 2026, plusieurs actions ont été mises en place :

- Analyse systématique des situations déclarées ;
- Mise en œuvre d'actions correctives lorsque cela est nécessaire ;
- Révision de procédures et protocoles, notamment concernant le circuit du médicament ;
- Sensibilisation continue des professionnels à la déclaration des événements ;
- Travail avec les commissions institutionnelles, notamment la commission restauration ;
- Suivi régulier de l'avancement des actions dans Ageval ;
- Présentation des suivis en COPIL QRIS ;
- Renforcement de l'information et du dialogue avec les familles ;
- Amélioration des outils de communication et de l'affichage institutionnel.

6. Questions diverses

La séance s'est terminée par un temps d'échange ouvert consacré aux questions complémentaires des participants.

- Demande de moustiquaires sur les pavillons
- Echange autour d'une animation de type repas partagé et jeux afin de rassembler les familles (Noël ? Carnaval ?)
- Echange autour des espaces privatifs : nécessité de mettre en place des casiers personnels pour les jeunes afin d'y stocker les affaires personnelles ?

Fin de la réunion à 17h30.

Les membres du CVS restent à l'écoute de toutes suggestions pour en discuter lors de la prochaine réunion. La prochaine réunion du CVS est prévue **courant novembre 2026 (la date sera transmise ultérieurement)**

Pour contacter le CVS

Courrier : A l'attention de Mme la présidente du CVS
DITEP Les Events - 4 Rue du Saison – 64190 RIVEHAUTE

Le courrier ne sera pas ouvert et sera transmis directement à la présidente du CVS Mme DUMORA CHAPPUIS

Mail de la présidente : pascale.dumora@wanadoo.fr

Rivehaute, le 23.09.2026

Mme URRUTY Magali
Représentante des professionnels au CVS
Secrétaire de séance



Mme DUMORA-CHAPPUIS Pascale
Présidente du C.V.S

